

# RENDEMENT EURIBOR 3 MOIS DÉCEMBRE 2026

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup>** et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FRSG00018MH2
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
- **Période de commercialisation :** Du 12/08/2026 au 31/12/2026 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/12/2026.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel - « PERIn »)<sup>(2)</sup>.
- **Produit émis par SG Issuer<sup>(3)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois**, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

<sup>(1)</sup>L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup>L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>(3)</sup>Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/07/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

**Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels**

**Communication à caractère promotionnel**

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit à l'indice taux EURIBOR 3 mois, ci-après l'« Indice Taux »<sup>(1)</sup>. Le remboursement du produit « Rendement Euribor 3 Mois Décembre 2026 » est conditionné à l'évolution de cet Indice Taux.

- À l'échéance et en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur préalable, **un remboursement du capital initial**, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux<sup>(1)</sup> à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un coupon inconditionnel de 10,00%**<sup>(2)</sup> sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- **Un coupon annuel variable**<sup>(3)</sup> **égal à la différence entre 7,00% et l'Indice Taux<sup>(1)</sup>, avec un minimum de 0,00% et un maximum de 7,00%**, sera mis en mémoire à l'issue des années 2 à 12 et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas. De ce fait, le coupon variable sera nul dès que le niveau de l'Indice Taux est supérieur ou égal à 7,00%. Soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 8,13%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,05%.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des années 1 à 11, après une période de notification aux investisseurs de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/12/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

**Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Rendement Euribor 3 Mois Décembre 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi hors frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.** En cas d'achat après le 31/12/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Rendement Euribor 3 Mois Décembre 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Rendement Euribor 3 Mois Décembre 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

<sup>(1)</sup> L'Indice Taux est observé à chaque date de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir la définition du coupon variable en page 4.

# AVANTAGES INCONVÉNIENTS

## AVANTAGES

- Un coupon inconditionnel de 10,00%<sup>(1)</sup> sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas.
- À l'issue des années 2 à 12, si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, un coupon variable<sup>(2)</sup> égal à la différence entre 7,00% et l'Indice Taux<sup>(3)</sup>, avec un minimum de 0,00% et un maximum de 7,00%, sera mis en mémoire et versé soit à la date d'échéance soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas. Soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 10,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> maximum de 8,90%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux<sup>(3)</sup> à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

## INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Le coupon variable<sup>(2)</sup> peut être d'une valeur maximale de 7,00% tant que l'Indice Taux<sup>(3)</sup> est inférieur ou égal à 0,00%. Soit un Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> maximum de 10,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(4)</sup> maximum de 8,90%.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des années 1 à 11, et ce indépendamment des conditions de marché.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé uniquement à l'Indice Taux<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir la définition du coupon variable en page 4.

<sup>(3)</sup> L'Indice Taux est observé à chaque date de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(4)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

Quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux<sup>(1)</sup>, le produit met en mémoire<sup>(2)</sup> :

**Un coupon inconditionnel de 10,00%**  
*Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à l'échéance selon les cas*

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON VARIABLE

À l'issue des années 2 à 12<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, le produit met en mémoire<sup>(2)</sup> :

**Un coupon variable égal à la différence entre 7,00% et l'Indice Taux<sup>(1)</sup>  
(avec un minimum de 0,00% et un maximum de 7,00%)**  
*Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à l'échéance selon les cas*

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

À l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup>. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

**Le capital initial**  
+  
**Le coupon inconditionnel de 10,00%**  
+  
**Le coupon variable éventuel dû au titre de l'année (défini ci-dessus)  
(uniquement si le remboursement anticipé est activé à l'issue des années 2 à 11)**  
+  
**Les éventuels coupons variables mis en mémoire (définis ci-dessus)  
(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 10,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 8,90%)**

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance<sup>(1)</sup>, si le remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> :

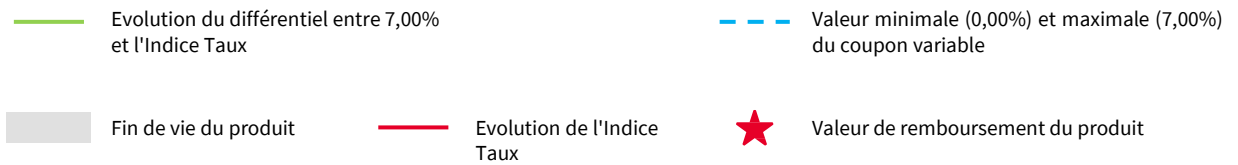
**Le capital initial**  
+  
**Le coupon inconditionnel de 10,00%**  
+  
**Le dernier coupon variable éventuel dû au titre de l'année 12 (défini ci-dessus)**  
+  
**Les éventuels coupons variables mis en mémoire (définis ci-dessus)  
(Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 5,35%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> de 4,30%)**

<sup>(1)</sup> L'Indice Taux est observé à chaque date de constatation annuelle. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

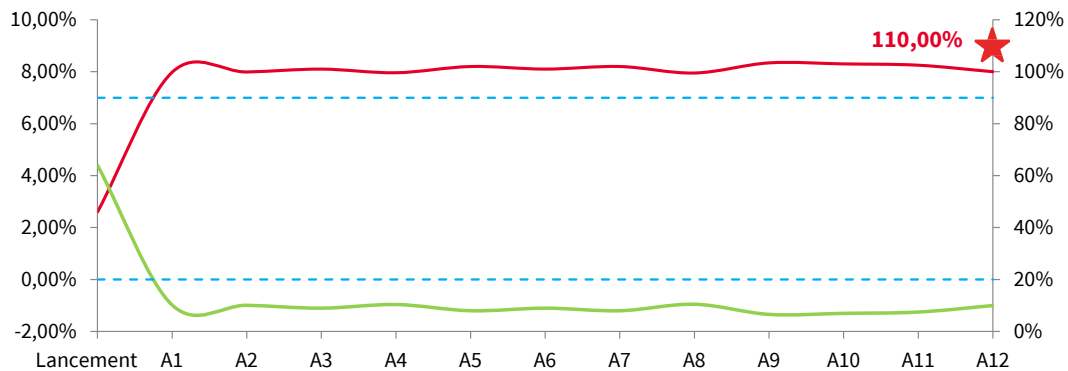


## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

### Niveau de l'Indice Taux supérieur ou égal à 7,00%

Niveau de l'Indice Taux

Valeur de remboursement du produit

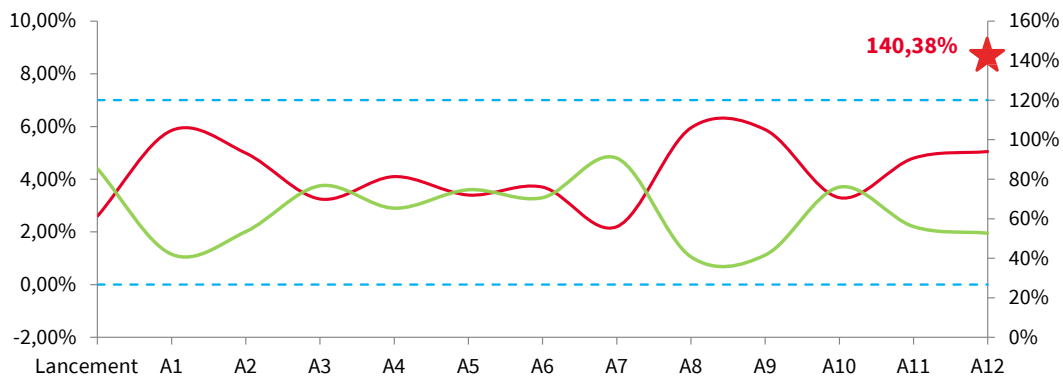


## SCÉNARIO MÉDIAN

### Niveau de l'Indice Taux compris entre 0,00% et 7,00%

Niveau de l'Indice Taux

Valeur de remboursement du produit

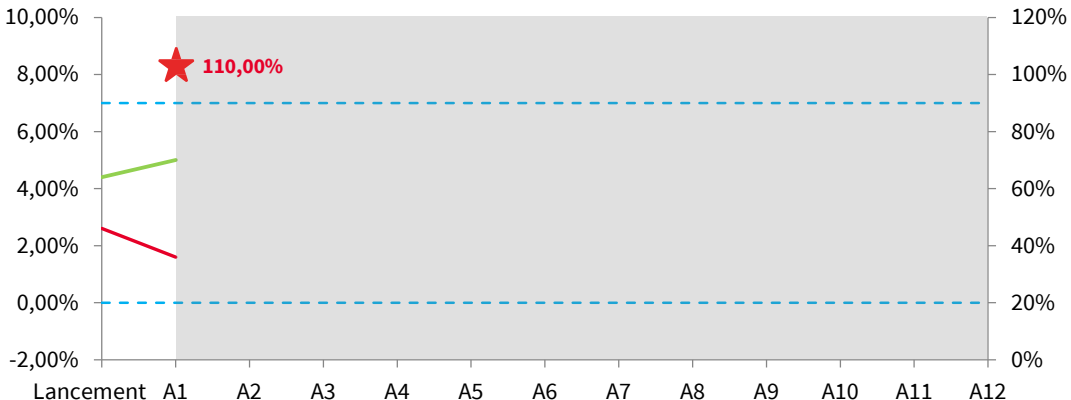


## SCÉNARIO FAVORABLE

### Illustration de l'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue de l'année 1

Niveau de l'Indice Taux

Valeur de remboursement du produit



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE

### Niveau de l'Indice Taux supérieur ou égal à 7,00%

- Le produit met en mémoire<sup>(1)</sup> un coupon inconditionnel de 10,00%.
- À l'issue des années 2 à 12, le niveau de l'Indice Taux est supérieur ou égal à 7,00%. Les différentiels sont donc négatifs à chaque date de constatation annuelle. Par conséquent, aucun coupon variable n'est mis en mémoire à l'issue de ces années.
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 10,00%, soit 110,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 0,80%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -0,21%.

## SCÉNARIO MÉDIAN

### Niveau de l'Indice Taux compris entre 0,00% et 7,00%

- Le produit met en mémoire<sup>(1)</sup> un coupon inconditionnel de 10,00%.
- À l'issue des années 2 à 11, à chaque date de constatation annuelle, le niveau de l'Indice Taux est compris entre 0,00% et 7,00% (soit respectivement de 4,99%, 3,25%, 4,10%, 3,40%, 3,70%, 2,20%, 5,95%, 5,88%, 3,30% et 4,80%). **Le produit met alors en mémoire un coupon variable au titre de chacune de ces années, équivalent au différentiel entre 7,00% et l'Indice Taux (avec un minimum de 0,00% et un maximum de 7,00%), soit respectivement 2,01%, 3,75%, 2,90%, 3,60%, 3,30%, 4,80%, 1,05%, 1,12%, 3,70% et 2,20%.**
- À l'issue de l'année 12, le niveau de l'Indice Taux est de 5,05% ; le différentiel est alors de 1,95%. **L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date d'échéance, son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 10,00% et du coupon variable de 1,95% dû au titre de l'année 12 ainsi que la somme des coupons variables mis en mémoire précédemment, soit 140,38% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 2,86%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 1,84%.

## SCÉNARIO FAVORABLE

### Illustration de l'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue de l'année 1

- À l'issue de l'année 1, l'Émetteur décide de son propre gré de rembourser le produit par anticipation.
- L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 10,00%, soit 110,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut<sup>(1)</sup> est alors de 10,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 8,90%.

<sup>(1)</sup> Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(2)</sup> Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 3 MOIS

Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

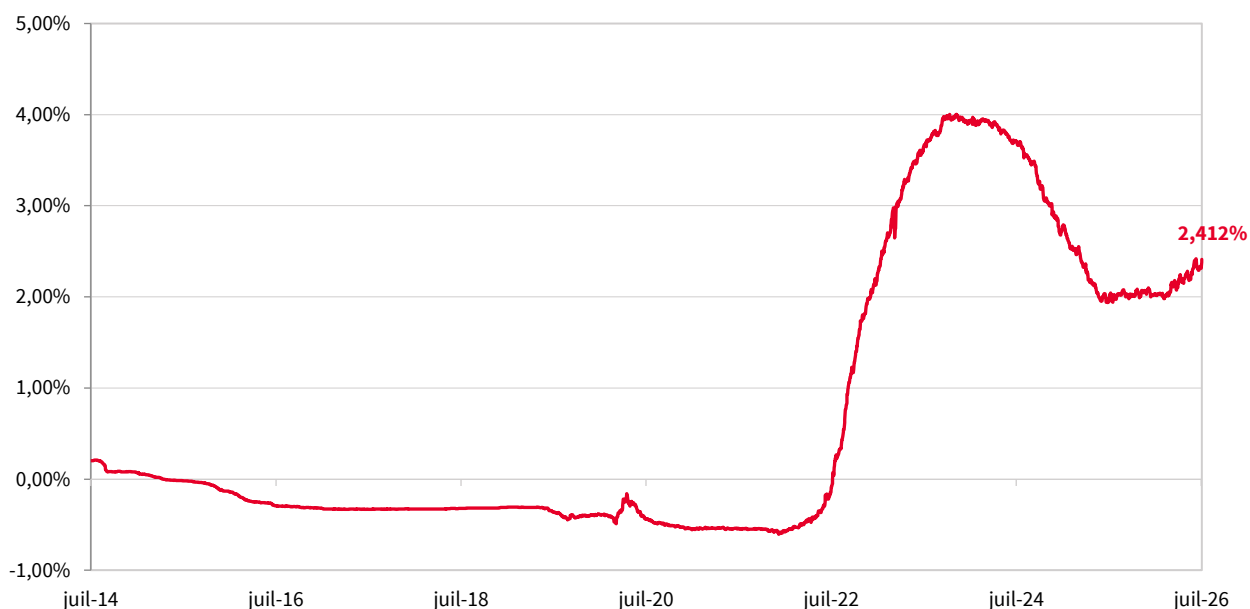
Le taux d'intérêt EURIBOR 3 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 3 mois.

Pour consulter le taux EURIBOR 3 mois, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/2xERB3MOIS>

## NIVEAUX HISTORIQUES DU TAUX EURIBOR 3 MOIS

En pourcentage



— Évolution de l'indice taux EURIBOR 3 mois

Source : Bloomberg, au 10/07/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                                                 | <b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Émetteur                                             | SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Garant de la formule et des sommes dues              | Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A).<br>Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 16/07/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.                                                                                                                                                                      |
| Devise                                               | EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Code ISIN                                            | FRSG00018MH2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Sous-jacent                                          | Taux EURIBOR 3 mois (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters - EURIBOR3MD ; Code Bloomberg : EUR003M Index).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Éligibilité                                          | Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel - « PERIn »).                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Offre au Public                                      | France (dispensée de la publication du prospectus).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Garantie du capital                                  | Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Prix d'émission                                      | 100% de la Valeur nominale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Période de commercialisation                         | Du 12/08/2026 au 31/12/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/12/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.                                                                                                                                                                            |
| Valeur nominale                                      | 1 000 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Montant minimum d'investissement                     | 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Date d'émission                                      | 12/08/2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date d'échéance                                      | 31/12/2038                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dates de constatation annuelle du taux               | 21/12/2028 ; 20/12/2029 ; 20/12/2030 ; 22/12/2031 ; 24/12/2032 ; 23/12/2033 ; 21/12/2034 ; 20/12/2035 ; 22/12/2036 ; 23/12/2037 ; 24/12/2038                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de versement du coupon inconditionnel           | Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Date de versement du coupon variable                 | Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur | 31/12/2027 ; 02/01/2029 ; 31/12/2029 ; 31/12/2030 ; 31/12/2031 ; 31/12/2032 ; 02/01/2034 ; 02/01/2035 ; 31/12/2035 ; 31/12/2036 ; 31/12/2037 avec une période de notification de 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé.                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Marché secondaire                                    | Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.                                                                                                                                              |
| Commission de distribution                           | Société Générale paiera au distributeur une rémunération qui n'excédera pas 1,50% par an multiplié par la durée maximale exprimée en nombre d'années des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être acquise par le distributeur à la fin de la période de commercialisation, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande. |
| Cotation                                             | Bourse de Luxembourg                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Agent de calcul                                      | Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Publication de la valorisation des Titres            | Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois par jour et tenu à la disposition du public en permanence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Double valorisation                                  | En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 12/08/2026 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.                                                                                                                                                                                                                                                                    |

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

**Risque lié à l'inflation :** Si le niveau d'inflation est élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie :** Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com> en renseignant le KID ID disponible auprès de votre distributeur.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

L'Association Française des Produits d'Investissement de Détail et de Bourse (l'AFPDB) a publié sur son [site internet](#) des informations complémentaires sur les produits structurés et les bons réflexes à adopter avant d'investir sur ce type de produit.



#### **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

17 cours Valmy - 92987 Paris  
La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale,  
29 Boulevard Haussmann,  
75009 Paris

Société anonyme au capital de  
930 492 767,50 euros au 7 mai 2026

Numéro SIRET : 552 120 222 00013

Numéro APE : 651C

ADEME : FR231725\_01YSGB

Société Générale est un établissement de  
crédit de droit français agréé par l'ACPR

